

# La gazette des capellorémyens

## février 2024

**Fermeture mairie et agence postale :** la mairie et l'agence postale seront fermées les samedis 10 février, 24 février, 09 mars et 23 mars. Merci pour votre compréhension.

**Permanences déchets verts :** Samedi 3 février, samedi 17 février et le samedi 2 mars de 10h à 12h sur la plateforme derrière le stade.

**Conseil Municipal Jeunes (CMJ) :** Après-midi intergénérationnel à l'initiative des jeunes du CMJ le mercredi 17 janvier à la salle des fêtes. Un temps d'échange apprécié par tous les participants.



**Défilé du carnaval :** l'île des enfants et les écuries des Pâtis organisent un défilé à l'occasion du carnaval le dimanche 18 février à 11h00. Le départ est fixé aux écuries des Pâtis à 11h. Le défilé empruntera la rue des Dahlias, la rue du Centre, la rue des Bleuets, le lotissement des Jonquilles, la rue des quatre vents, le lotissement de la Verrie, La rue des Lilas, la Place de l'église, la rue des Cyclamens, la rocade du Muguet. Retour aux écuries des Pâtis.

**Repas à emporter USCR :** Les U13 organisent un repas à emporter pour la St Valentin pour financer le projet des tournois de fin d'année.



### Repas à emporter

#### *Saint Valentin*

Organisé par les U13 de l'USCR pour financer le projet des tournois de fin d'année

- **Veau marengo tomates champignons**
- **Dos de cabillaud riz petits légumes**

**Tartelette aux pommes**

**Prix du repas : 14 €** 4 repas achetés = 1 bouteille de rosé ou de rouge offerte

**Réponses souhaitées avant le 4 Février auprès de :**

Trouillet Sabrina : 06 44 90 05 27      Besnier Sarah : 06 40 56 05 83      Pinconnet Élisabeth : 07 71 93 69 96



**Soirée USCR :** Samedi 30 mars à la salle de Tuffé.

Réervations souhaitées avant le 17 mars  
au 06 30 32 55 91



## Soirée jaune & noir

30 MARS 2024 | SALLE POLYVALENTE  
TUFFÉ, 20H00

\*Réponses souhaitées avant le 17 mars au 06 30 32 55 91

Dress code respecté = Canson offerte !

**Maisons fissurées, recensement des sinistrés :** Vous avez peut-être constaté que des fissures sont apparues sur les murs extérieurs ou intérieurs de votre maison. Si vous êtes concernés, il convient de ne pas déclarer de sinistre à votre assureur tant que la commune n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle. Vous êtes invités à transmettre à la mairie, le plus rapidement possible, un dossier comportant un courrier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle avec votre numéro de téléphone, ainsi que votre adresse postale et électronique. Joindre des photos des fissures observées, la date de leur apparition, tout élément utile comme la nature du sol... Ce dossier peut-être transmis soit à l'accueil soit par mail [accueil@lachapellesaintremy.fr](mailto:accueil@lachapellesaintremy.fr). La commune procèdera ensuite à une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès du ministère de l'Intérieur. La commune de la Chapelle Saint Rémy est adhérente à l'Association Communes Sarthoises Victimes Retraits Gonflements Argiles, qui agit auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans un maximum de communes sarthoises.

**Dépôts de déchets sauvage:** Des dépôts de déchets sauvages sont régulièrement signalés par des administrés sur des parcelles publiques mais aussi privées. Ces dépôts sont strictement interdits et nuisent à l'environnement. Ils sont punis par la loi et doivent faire l'objet de dépôt de plainte par le propriétaire de la parcelle. La prévention des dépôts sauvages est essentielle pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique et l'économie locale. Pour lutter contre ce fléau, plusieurs solutions existent, mais toutes requièrent une certaine responsabilisation des citoyens et une coopération des territoires. Une solution s'appuyant sur le principe du pollueur-payeur, la mise en place d'amendes à l'encontre des auteurs de dépôts sauvages est un moyen efficace pour dissuader les actes d'incivilités et financer les opérations de nettoyage. Merci de continuer à nous signaler ces dépôts. Par ailleurs nous constatons régulièrement des dépôts de déchets sur les espaces dédiés aux dépôts des sacs jaunes et des containers à ordures, ces déchets doivent être déposés en déchèterie. Nous retrouvons également très régulièrement des déchets à proximité des containers du point d'apport volontaire (verre et papier), merci de déposer ces déchets en déchèterie.

**Point lecture :** Les bénévoles vous attendent lors de leurs permanences : Le mardi de 17h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 11h à 12h. Le point lecture recrute des bénévoles, si vous aimez la lecture et les livres, si vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie ou laisser vos coordonnées sur la boîte mail : [accueil@lachapellesaintremy.fr](mailto:accueil@lachapellesaintremy.fr)



# CARNIVAL

Défilé Déguisé  
Dans les rues de la Chapelle St Rémy  
Dimanche 18 février 2024  
11h Place de l'église

Organisé par Les Écuries Des Pâtis et l'Association l'Île des enfants

Venez avec votre pique-nique pour le partager sous le manège des écuries  
Crêpes - Boissons chaudes sur place jusqu'à 16h  
Animations - Jeux





[iledesenfants72@gmail.com](mailto:iledesenfants72@gmail.com) Écuries Des Pâtis - Île Des Enfants

N'hésitez pas à en parler autour de vous - Merci de votre soutien !

Comité des  
*fêtes*  
La Chapelle St Rémy

**SAMEDI 16 MARS 2024**

# SOIREE DANSANTE

MENU 20€

KIR

ASSIETTE DE  
COCHONAILLE

SAUTE DE VEAU  
OU  
ROTI ORLOFF

FROMAGE

TARTELETTE AUX  
POMMES



KIDS  
MENU

MENU ENFANT 10€

Jus de fruit

Nuggets Purée

Crème chocolat ou vanille



-Réservation :

-Tel : 06.59.47.25.99

-A l'épicerie de La Chapelle